



Engagement avec une agence immobiliere

Par **annicklamoitte**, le **26/08/2010** à **09:27**

Bonjour,rnj'ai visité un bien en juin 2009 avec une agence (bon de visite signé), pas de suite car prix trop élevé (480000). cette maison a été retirée de l'agence par le vendeur en decembre 2009. le vendeur a repris son désir de vente en juin 2010 par l'intermediaire d'un site de vente entre particuliers, je l'ai contacté et j'ai retrouvé cette maison que je connaissais, le prix a été baissé (454000). je lui propose 420000€. l'agence immobiliere peut-elle demander ses honoraires?rnmerci de votre aidernsalutations distinguéesrnAnnick Lamoitte

Par **fabienne034**, le **26/08/2010** à **10:06**

bonjour, rnrrnnon car au même prix et l'agence n'en a plus la venternrnla visite a eu lieu il y a trop longtempsrnune visite n'est pas égal à droit à honoraires pour agence elle doit faire plusrnnpour tout savoir sur le compromis de venternrn<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>